

**Projet de budget 2024 de l'État de Genève (PB2024)
 Pouvoir d'achat en chute libre... UNE MOBILISATION S'IMPOSE !**

L'Assemblée du personnel du Cartel, réunie le 19 octobre 2023 au Palladium, a pris connaissance du projet de budget 2024 du Conseil d'État et a pris position comme suit :

Considérant :

1. La décision du Conseil d'État de n'octroyer, pour 2023, **aucune indexation** à son personnel alors qu'il prévoit un taux d'inflation de 2% d'octobre 2022 à octobre 2023 ;
2. Que cette non-indexation cumulée à celles de 2021 et 2022 **conduisent à une perte de salaire réel de 3,16%** pour l'ensemble du personnel des services publics et parapublics soit l'équivalent d'un demi-mois de salaire depuis 2021 ;
3. Que d'ici la fin de l'année, **la perte du pouvoir d'achat va encore s'accroître** avec les loyers qui ont renchéri de 7% pour plus de la moitié des ménages et, qu'en 2024, **les primes d'assurance maladie vont exploser de 9,1%**, les tarifs de l'électricité augmenteront fortement (+18% pour les SIG) et la TVA va connaître une augmentation de 0,4% ;
4. Que **les excédents cumulés** des comptes 2021 et 2022 de l'État de Genève ont été de **1532 millions de CHF** et que donc le Conseil d'Etat a totalement les moyens de respecter ses obligations légales et contractuelles vis-à-vis de son personnel ;
5. **Que tous les autres cantons romands et les communes genevoises** respectent, eux, leurs engagements et vont donc octroyer une compensation du renchérissement pour 2024 ;
6. Qu'avec le plan de mesures structurelles annoncé par le Conseil d'Etat et les baisses d'impôts promises par les partis de droite, **d'autres attaques contre la fonction publique et les prestations à la population publiques se préparent** ;
7. Les défis sociaux, sanitaires et pour la transition écologique qui impliqueront des réformes sociales importantes pour répondre aux besoins de la population.

L'Assemblée du personnel de l'État et du secteur subventionné :

- **Exige une indexation des salaires de 5% (renchérissement et hausse des primes maladie)** ainsi que des moyens adéquats à l'évolution des coûts et des besoins pour le secteur subventionné, y compris pour les structures non soumises à la Ltrait ; *Cette indexation est d'autant plus importante, qu'il manque des moyens pour l'augmentation des rentes et pour la mise en conformité à la Ltr aux HUG. Par ailleurs les conditions d'octroi de l'allocation vie chère ne permettent pas de l'allouer aux temps partiels contraints exercés majoritairement par des femmes.*
- **Exige une indexation équivalente** des prestations complémentaires cantonales pour l'AVS/AI, des prestations complémentaires cantonales de chômage, des allocations familiales et maternité, des subsides assurance maladie, des prestations de l'aide sociale au sens large, et l'accès égal à ces dernières pour toute personne résidant sur le territoire genevois.

En absence totale d'avancées sur nos revendications,

l'Assemblée appelle l'ensemble du personnel

- **À faire grève le mardi 14 novembre pour une demi-journée (dès 13h30)**
À tenir des assemblées de secteur sur les lieux de travail et à rejoindre :
- **l'Assemblée du personnel qui se tiendra au Palladium à 16h30 et**
- **la manifestation qui partira du Palladium à 17h30**

Mandate les instances du Cartel pour l'organisation de la suite de la mobilisation

Résolution adoptée à l'unanimité